

MCP EQUITY FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du **FCP « MCP EQUITY FUND »** arrêtés au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total actif de **647.992,877 TND**, un actif net de **644.414,872 TND** pour **5.198** parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à **123,973 TND**.

Rapport sur les états financiers:

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **FCP « MCP EQUITY FUND »**, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne

en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation incère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites parla direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du **FCP «MCP EQUITY FUND»** au 31 décembre 2016 ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Vérifications Spécifiques et Informations prévues par la loi :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 13 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

ACTIF	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	516 569,158	87 167,018
AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES		390 100,936	66 865,456
AC1-B OBLIGATIONS DE SOCIETES		8 434,570	10 543,036
AC1-C EMPRUNTS D'ETAT		106 150,658	9 758,526
AC1-D AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		11 882,994	0,000
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	130 672,585	25 187,550
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		125 920,493	21 063,344
AC2-B DISPONIBILITES		4 752,092	4 124,206
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	751,134	34,981
TOTAL ACTIF		647 992,877	112 389,549
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 579,753	1 215,221
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	1 998,252	2 122,312
TOTAL PASSIF		3 578,005	3 337,533
ACTIF NET			
CP1 CAPITAL	CP1	643 289,352	110 184,324
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	1 125,520	- 1 132,308
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		-6 228,292	0,000
CP2-B SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		7 353,812	-1 132,308
TOTAL ACTIF NET		644 414,872	109 052,016
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		647 992,877	112 389,549

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

		NOTE	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	<u>5 824,098</u>	<u>4 876,271</u>
PR1-A	DIVIDENDES		4 017,740	4 251,000
PR1-B	REVENUS DES OBLIG DE SOCIETES		499,534	589,677
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNT D'ETAT		1 306,824	35,594
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	<u>2 128,642</u>	<u>1 150,065</u>
PR2-A	REVENUS DES BON DU TRESOR		2 128,642	1 150,065
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS			<u>7 952,740</u>	<u>6 026,336</u>
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	<u>- 4 067,090</u>	<u>- 5 455,577</u>
Revenu Net de Placement			<u>3 885,650</u>	<u>570,759</u>
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	<u>- 2 522,503</u>	<u>- 1 921,852</u>
Résultat d'exploitation			<u>1 363,147</u>	<u>- 1 351,093</u>
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>5 990,665</u>	<u>218,785</u>
Sommes Distribuables de l'exercice			<u>7 353,812</u>	<u>- 1 132,308</u>
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		<u>- 5 990,665</u>	<u>- 218,785</u>
	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		9 387,747	-2 327,536
	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		- 2 348,372	15 965,150
	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		- 2 711,357	-1 590,286
Résultat Net de l'exercice			<u>5 691,165</u>	<u>10 696,235</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016
(exprimé en Dinars Tunisien)

	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	<u>5 691,165</u>	<u>10 696,235</u>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	1 363,147	- 1 351,093
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	9 387,747	- 2 327,536
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	-2 348,372	15 965,150
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	- 2 711,357	- 1 590,286
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>529 671,691</u>	<u>- 1 644,219</u>
Souscriptions		
AN3-A CAPITAL	525 200,000	153 300,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	132 813,343	15 926,410
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST.	- 1 422,179	- 1 292,221
Rachats		
AN3-D CAPITAL	- 99 900,000	-158 800,000
AN3-E REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	- 29 476,208	-15 685,969
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES DIST.	2 316,860	1 511,006
AN3-G COMMISSIONS DE RACHATS	139,875	3 396,555
Variation de l'Actif Net	<u>535 362,856</u>	<u>9 052,016</u>
<u>ACTIF NET</u>		
a - Début de l'exercice	<u>109 052,016</u>	<u>100 000,000</u>
b - Fin de l'exercice	<u>644 414,872</u>	<u>109 052,016</u>
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a - Début de l'exercice	<u>945</u>	<u>1 000</u>
b - Fin de l'exercice	<u>5 198</u>	<u>945</u>
Valeur Liquidative	123,973	115,399
Taux De Rendement	7,430%	15,399%

Notes aux états financiers
Au 31 décembre 2016

Note 1: Présentation du fonds

Le FCP « MCP EQUITY FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un haut niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°50-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP EQUITY FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Note 2: Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3: Principes comptables appliqués

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputé en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2016.

3.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achats des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.6. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.7. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	Part dans l'actif net
Actions et droits rattachés		383 291,373	390 100,936	60,54%
ADWYA	1 465	9 529,700	9 200,200	1,43%
ASSAD	7 434	46 653,380	45 235,890	7,02%
ATTIJARI BANK	1 848	50 832,106	49 927,416	7,75%
BH	1 859	30 169,616	33 644,182	5,22%
BIAT	596	51 857,244	52 812,156	8,20%
CITY CARS	1 975	28 944,577	30 829,750	4,78%
EURO-CYCLES AA	792	31 089,500	32 395,176	5,03%
SAH (AA)	2 836	36 374,860	38 450,488	5,97%
SFBT	2 780	54 020,970	52 767,180	8,19%
SOTIPAPIER (AA)	2 815	10 799,650	11 547,130	1,79%
UNIMED	3 278	33 019,770	33 291,368	5,17%
Obligations de sociétés		8 000,000	8 434,570	1,31%
ATL 2014/3	100	8 000,000	8 434,570	1,31%
Emprunts d'Etat		101 938,000	106 150,658	16,47%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	10	9 578,000	9 821,749	1,52%
BTA 6,7% 13-04/2028	90	83 124,000	86 698,622	13,45%
BTA/ 6.7% 04/28 BIS	10	9 236,000	9 630,287	1,49%
Titres OPCVM		11 807,350	11 882,994	1,84%
MCP SAFE FUND	111	11 807,350	11 882,994	1,84%
Total général		505 036,723	516 569,158	80,16%

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2016 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2015	88 776,001	718,553	-2 327,536	87 167,018	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	389 357,471			389 357,471	
Bons de trésor assimilables (BTA)	92 360,000			92 360,000	
Obligations de sociétés	0,000			0,000	
Parts OPCVM	44 699,362			44 699,362	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-75 264,098			-75 264,098	-2 585,208
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	
Obligations de sociétés	-2 000,000			-2 000,000	
Parts OPCVM	-32 892,013			-32 892,013	236,836
Variation des plus ou moins-values latentes			9 387,747	9 387,747	
Variation des intérêts courus		3 753,672		3 753,672	
Soldes au 31 décembre 2016	505 036,723	4 472,225	7 060,211	516 569,158	-2 348,372

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde des « placements monétaires » se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	Part dans l'actif net
Placements à terme		125 000,000	125 920,493	19,54%
DAT 120J-03/03/2017 BTE	6,26%	100 000,000	100 809,512	15,64%
DAT 365J-23/11/2017 BTE	5,33%	25 000,000	25 110,981	3,90%
Total général		125 000,000	125 920,493	19,54%

Le solde des « disponibilités » se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Amen Bank	4 752,092	2 963,117
Ventes de titres à encaisser	0,000	1 161,089
Total Disponibilités	4 752,092	4 124,206

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
RAS sur BTA	751,134	34,981
Total des créances d'exploitation	751,134	34,981

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire à payer	1 134,590	368,622
Rémunération du dépositaire à payer	237,519	16,077
Commission Clearing	207,644	830,522
Total des opérateurs créditeurs	1 579,753	1 215,221

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires CAC	1 901,806	1 675,452
Etat retenue à la source	41,796	437,772
Autres créditeurs (CMF)	54,650	9,088
<i>Total des autres créditeurs divers</i>	1 998,252	2 122,312

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

Capital Au 01/01/2016

Montant en nominal	94 500,000
Nombre de parts	945
Nombre de porteurs de parts	2

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	525 200,000
Nombre de parts	5 252
Nombre de porteurs de parts entrants	2

Rachats Réalisés

Montant en nominal	99 900,000
Nombre de parts	999
Nombre de porteurs de parts sortants	1

Capital Au 31/12/2016

Capital	643 289,352
Montant en nominal	519 800,000
Sommes non distribuables	123 489,352
Nombre de parts	5 198
Nombre de porteurs de parts	3

Les sommes non distribuables au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Sommes non distribuables

	<u>123 489,352</u>
Variation des plus et moins-values potentielles sur titres	9 387,747
Plus ou moins-values réalisés sur cession des titres	-2 348,372
Frais de négociation de titres	-2 711,357
Commissions de rachats	139,875
Régularisation des sommes non distribuables	103 337,135
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	15 684,324

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Résultat Distribuable de l'exercice	1 363,147	-1 351,093
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	5 990,665	218,785
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	-1 132,308	0,000
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	-5 095,984	0,000
Total général	1 125,520	-1 132,308

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Dividendes	4 017,740	4 251,000
Revenus Des Obligations de sociétés	499,534	589,677
Revenus Des Emprunts d'Etat	1 306,824	35,594
Total général	5 824,098	4 876,271

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Revenus des Bons du Trésor	2 128,642	1 150,065
Total général	2 128,642	1 150,065

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Rémunération fixe du gestionnaire	2 793,98	1 597,511
Commission de clearing	826,061	830,522
Commissions de dépôt	447,052	257,656
Commission de surperformance	0,000	2 769,888
Total général	4 067,090	5 455,577

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 30/12/2014 Au 31/12/2015
Redevance CMF	236,787	136,479
Rémunération commissaire aux comptes	1 900,729	1 675,452
Impôts & taxes & versement assimilés	65,000	106,676
Publicité & publications	301,577	0,000
Services bancaires & assimilés	18,410	3,245
Total général	2 522,503	1 921,852

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Donnée par part	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des Placements	1,530	6,377
Charges de Gestion des placements	-0,782	-5,773
Revenu net des placements	0,748	0,604
Autres Charges d'exploitation	-0,485	-2,034
Résultat d'Exploitation (1)	0,262	-1,430
Régularisation du résultat d'exploitation	1,152	0,232
Sommes distribuables de l'exercice	1,415	-1,198
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-1,152	-0,232
Variation des +/- Values potentielles sur titres	1,806	-2,463
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	-0,452	16,894
Frais de négociation de titres	-0,522	-1,683
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	0,833	12,748
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,095	11,319
Droits de sorties	0,027	3,594
Résultat non distribuable de l'exercice	0,860	16,342
Régularisation du résultat non distribuable	6,300	0,254
Sommes non distribuables de l'exercice	7,160	16,597
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	123,973	115,399

Ratios de gestion des placements	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,72%	4,02%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	1,07%	1,42%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	0,58%	-1,00%

Actif Net Moyen	236 758,791	135 723,274
------------------------	--------------------	--------------------

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP « **MCP EQUITY FUND** » est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS. Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et aux bénéfices exclusif des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de « **MCP EQUITY FUND** », MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que **MCP EQUITY FUND** réalise une performance positive supérieure à celle de l'indice TUNINDEX.

Cette commission de surperformance qui est de 15% HT par an est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et la performance annuelle de l'indice TUNINDEX.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du « **MCP EQUITY FUND** ». Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs du **MCP EQUITY FUND**
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du **MCP EQUITY FUND**
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du **MCP EQUITY FUND**.

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16%(HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3^{ème} année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.